

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DJS 253 Subvention (10.000 euros) à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), (178081/2014_0467), BAT 35 – 10, avenue Charles de Gaulle Les Espaces Entreprises de Balma 31130 Balma, pour l'organisation de son congrès national à Paris les 3 et 4 octobre 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.